



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 17.11.2022

Numéro de publication: BH07-0000003459

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds de prévoyance en faveur du personnel de S.G.I.P. S.A. à Lausanne

Organisation concernée:

Fonds de prévoyance en faveur du personnel de S.G.I.P. S.A. à Lausanne
CHE-109.782.792
c/o: chez S.G.I.P. S.A.
Rue du Maupas 34
1004 Lausanne

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **10 novembre 2022**, la dissolution et l'entrée en liquidation de la fondation dite **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de S.G.I.P. S.A. à Lausanne**, dont le siège est à **Lausanne**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, Rue de Maupas 34, 1004 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 10 novembre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne